



UNE VOIRIE POUR TOUS

Rues et espaces publics À VIVRE



«Favoriser la marche pour des centres-villes et centres-bourgs à vivre»

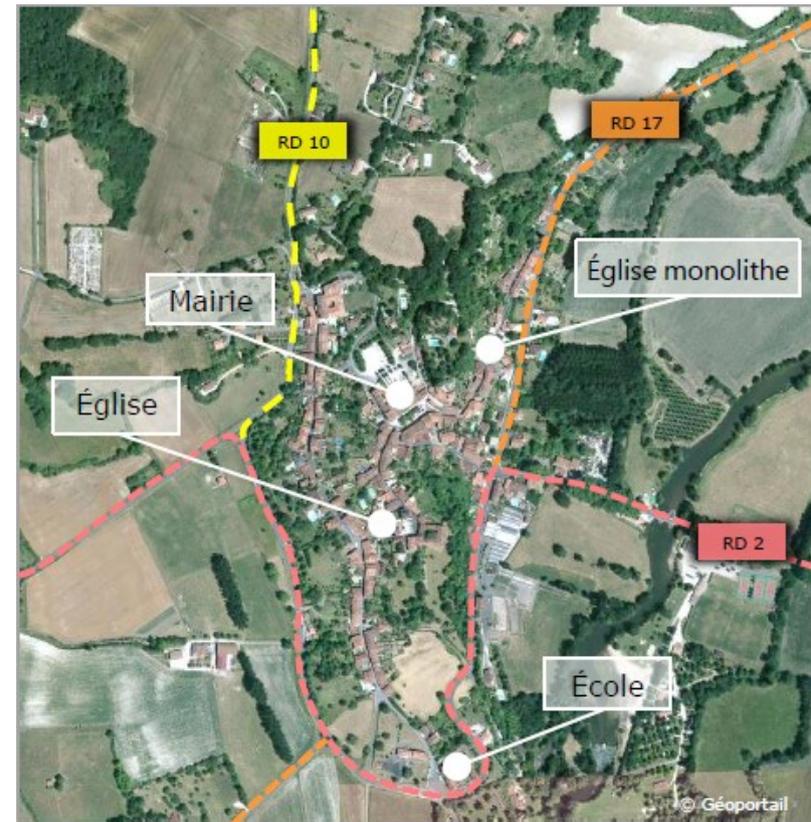
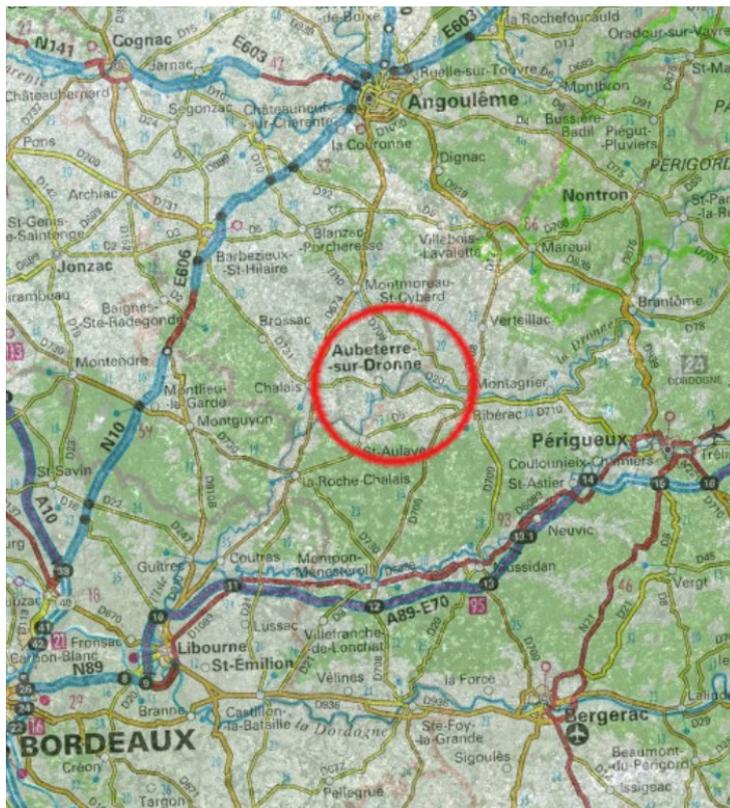
Démarches et aménagements de la commune d'AUBETERRE-SUR-DRONNE en faveur de la marche



La Rochelle
le 15 novembre 2018

Présentation de la commune et contexte

Aubeterre-sur-Dronne, commune du département de la Charente, se situe en Pays Sud-Charente au sein de la communauté de communes Lavalette-Tude-Dronne, en dehors des grands axes, mais tout de même bien située (45 km au sud d'Angoulême, 53 km à l'ouest de Périgueux et 93 km au nord-est de Bordeaux).



Sa population est de 391 habitants (*source INSEE 2015*) pour une superficie de 240 hectares avec 25% de résidences secondaires et 10% de logements vacants.

Le secteur étant protégé au titre de la loi sur les monuments historiques, l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF) est à solliciter pour tout projet d'aménagement.

Dotée de trois « labels » et/ou « marques » :

- Station Verte de Vacances en 1969,
- Plus Beaux Villages de France en 1993,
- Petite cité de caractère en 2012

Le village démontre que le développement touristique est le fruit d'une volonté constante des élus attachés à le rendre toujours plus accueillant, tout en conservant son aspect vivant et pittoresque.

Son patrimoine classé monuments historiques :

- L'Église souterraine Saint-Jean dite église monolithe,
- L'Église Saint-Jacques et son portail roman,
- Le château et ses abords,
- La terrasse et le jardin des Clarisses,
- La Place Merkès-Merval (Le Guicherot) y compris son lavoir, ses façades de maisons avec leurs balcons de bois à l'espagnole,
- Le Couvent des Minimes abritant l'E.H.P.A.D. (Maison de retraite).

La commune fait l'objet d'une protection par un règlement de Zone de Protection du Patrimoine Architectural et Paysager (ZPPAUP) par arrêté du 22/05/2008 ; ZPPAUP en cours de transformation en Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP).

Les principaux commerces – structures d'accueil et services :

- 23 commerces dont 1 boulangerie, 1 supérette, 1 boucherie, 1 Tabac-Pressé et 1 pharmacie,
- 12 artisans, artisans d'Art et Artistes
- 1 cabinet médical avec 2 médecins généralistes, 2 infirmières, 1 orthophoniste,
- 1 école avec 2 classes (de la maternelle au C.P.) en regroupement pédagogique avec la commune voisine de Saint-Romain qui reçoit également 2 classes (du CE1 au CM2),
- 1 établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPAD) accueillant 70 résidents,
- 1 hôtel,
- 1 camping municipal,
- 10 points de restauration,
- 12 chambres d'hôtes et meublés de tourisme.

Les éléments déclencheurs et objectifs

Une volonté développée depuis 30 ans pour bien accueillir les visiteurs tout en préservant les habitants locaux et en maintenant les commerces proximité ainsi qu'une couverture médicale.

Le constat :

- Déséquilibre entre la haute saison (beaucoup de circulation dans le centre bourg) et la basse saison (circulation uniquement les locaux) => nécessité d'une flexibilité,
- Trop grande place réservée aux véhicules (vitesse excessive, stationnement anarchique),
- Trottoirs trop étroits ou absence de trottoirs à certains endroits, difficulté de faire cohabiter le piéton et la voiture => insécurité totale,
- Nécessité de se mettre en conformité avec le PAVE (Plan de Mise en Accessibilité de la Voirie et d'Aménagements des Espaces Publics) validé en 2014,
- Souhait de trouver un équilibre pour faire d'Aubeterre-sur-Dronne, un village attractif mais pas un village « musée » (sans vie).

Les contraintes :

- Tout projet d'aménagement nécessite l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France => importance de travailler en amont (maître d'œuvre, maître d'ouvrage et ABF)
- Nécessité de réaliser les travaux en dehors de la période estivale

Les décisions successives

- Réfection de toutes les venelles (1990 à 2015),
- Maintien du plan de circulation adapté à la morphologie du village (rues étroites, peu ou pas de trottoirs) => sens unique de circulation,
- Réfection intégrale de la place centrale du village (place Ludovic Trarieux),
- Mise en place « d'arrêts-minutes » toute l'année pour permettre aux locaux de faire leurs courses (maintien des commerces de proximité pour éviter qu'ils soient remplacés par des commerces à touristes),
- Acquisition de foncier pour créer des aires de stationnement en périphérie (Nord et Sud),
- Mise en place d'une aire piétonne sur la place centrale du village du 1^{er} avril au 31 octobre (côté mairie) toujours dans le but de la sécurisation du piéton,
- Mise en place d'une zone de rencontre nommée « zone de rencontre en village historique » sur toute la partie agglomérée du village permettant d'assurer un partage de la rue équitable pour tous en juin 2015,
- Flexibilité à trouver pour adapter le village à ses usagers (été/hiver, étrangers, jeunes, moins jeunes, avec un handicap ...),
- Les réalisations récentes et les projets en cours.

Les venelles (de 1990 à 2015)

- Aménagement de toutes les venelles du villages qui facilite les liaisons pédestres entre le haut du village – la place Ludovic Trarieux – le bas du village : la dernière réalisée : Le passage « Jean FALLOT » qui relie la place Jean Masson à la rue du Minage. Toute proche de la maison de retraite, elle facilite le déplacement des résidents pour relier le centre-bourg.





Mise en place d'une aire piétonne sur la place centrale du village



Barrières bois installées pour déterminer l'aire piétonne

Arrêts-minutes

Réfection de la place centrale du village

- Réalisations progressives des travaux pour être en adéquation avec le PAVE et les règles de circulation de la zone de rencontre par exemple la place emblématique « Place Ludovic Trarieux »



AVANT



APRÈS



Place Ludovic Trarieux – Place centrale du Village

Coût global des travaux : 580 000,00 € HT

Le financement :

- DETR (21%)
- Département (21%)
- Région (15%) – autofinancement (43%)

AIRES DE STATIONNEMENT EN PÉRIPHÉRIE

- Développement des aires de stationner en haut, au centre et en bas du village : 3 parkings pouvant accueillir au total 400 véhicules



Parking Nord

Parking Camping-cars



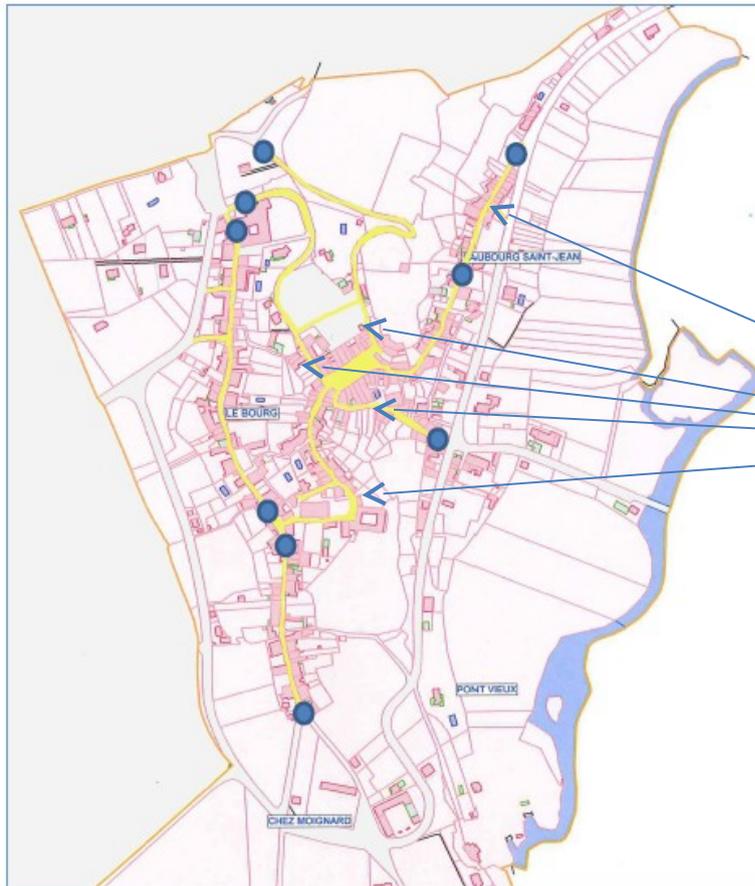
Place du Champ de Foire



Parking Sud : Pré Lacoste

Mise en œuvre de la zone de rencontre

- Décision de classer tout le bourg (arrêté municipal du 27 juin 2015)



Sens uniques de circulation

- Rue Saint-Jean
- Rue Saint-Jacques
- Rue du Minage
- Chemin des douves
- Rue Barbecane



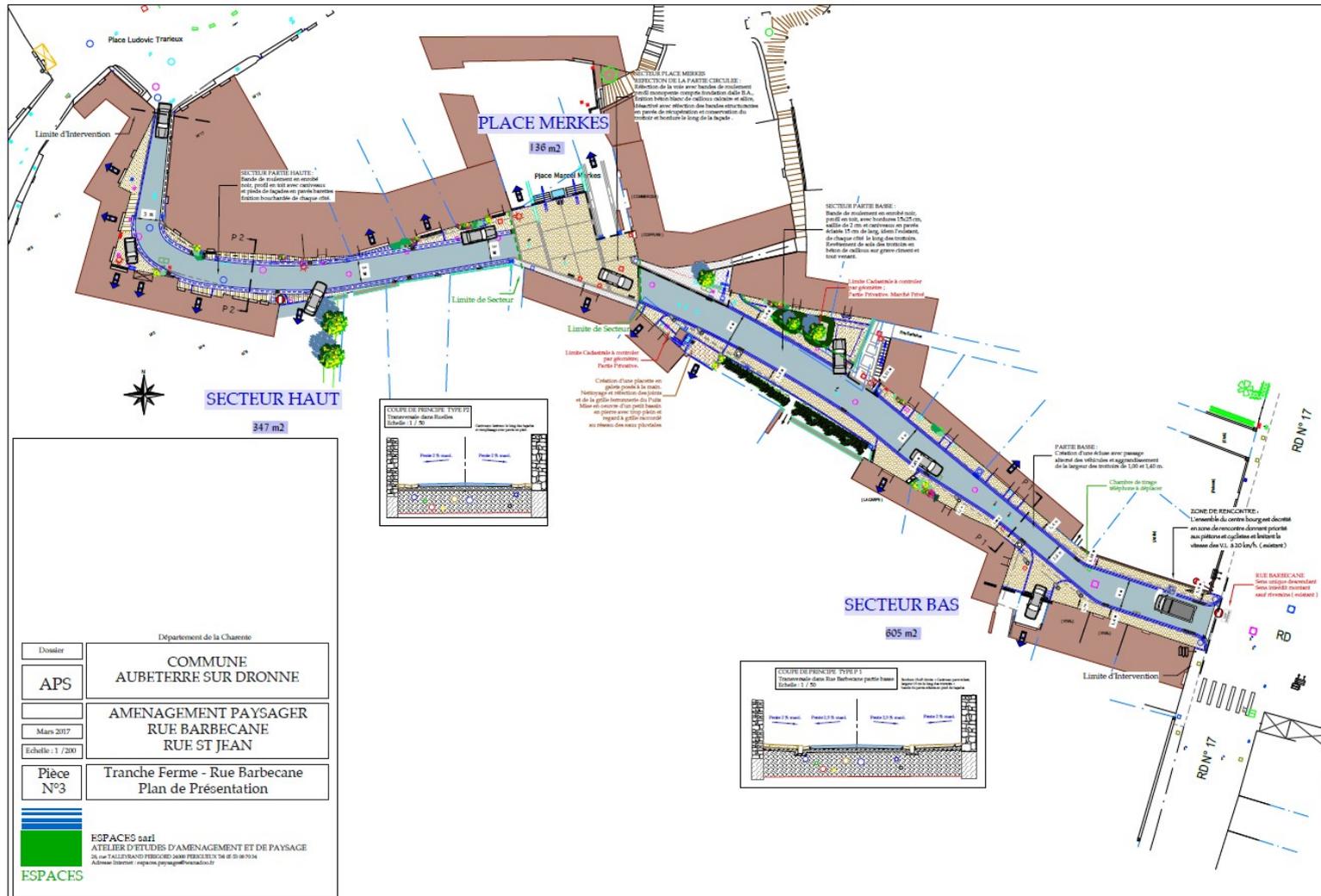
Lieu d'implantation des panneaux



Voies concernées par la zone de rencontre

La rue Barbecane : réalisation récente

Coût global des travaux : 276 000,00 € HT - financement : DETR (31%) – Département (22%) – autofinancement (47%)



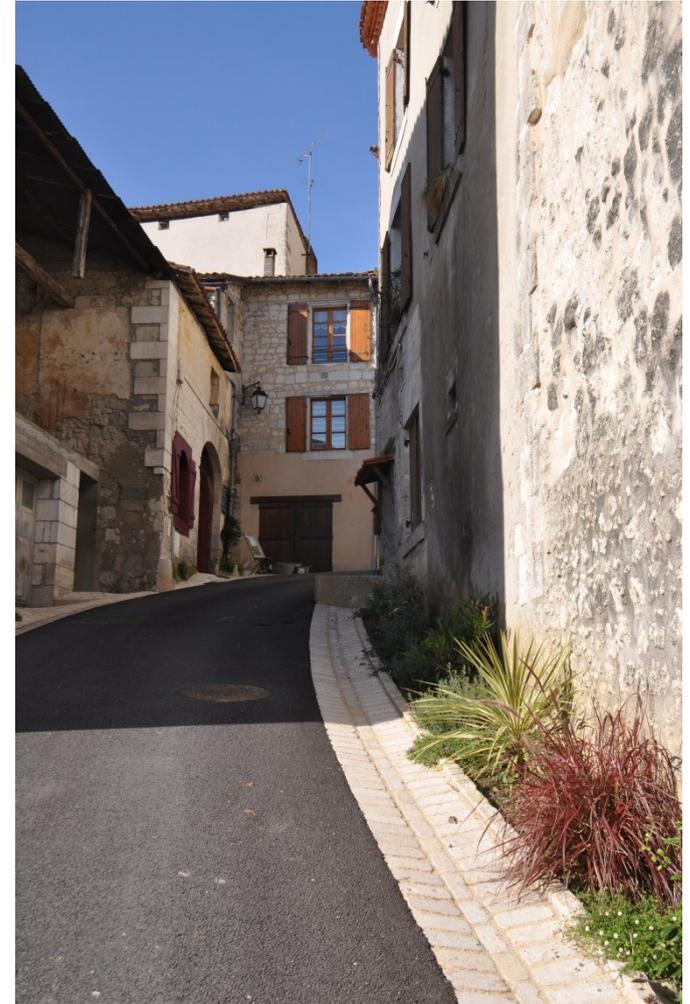
AVANT



APRÈS







Les matériaux utilisés



Trottoirs et pieds de façades en Barettes de pierre et caniveaux en pavés barette éclatés 4 faces et sciés bouchardés sur face vue sur partie haute Rue Barbecane et Rue St Jean.



Sol Trottoir en béton de cailloux calcaire et silice teinté ocre, bordure en pierre sciée de Calminia et caniveaux pavés éclatés 6 faces de largeur 15 cm.



Bandes structurantes de Trottoir ou caniveau en galets posés à la main "roulant" pour accès P.M.R. .

Rues St Jean/Barbecane AUBETERRE SUR DRONNE Proposition de Matériaux ...

Les choix des matériaux s'effectueront en tenant compte des matériaux et des couleurs locales. Ces photos représentent un principe de mises en oeuvre.



Demi corset pour plantes grimpantes sur façades



Caniveaux en pied de façades avec pavés éclatés 4 faces et sciés bouchardés sur face vue, de largeur 50 cm, le long de la bande de roulement en enrobé noir.



Muret en pierre de taille et moellons
Marches pleine en pierre de Calminia et lisse main courante en ferronnerie



Rande structurante en pavés 17x17 de récupération



Bordure en pierre pour espaces verts

Rues St Jean/Barbecane AUBETERRE SUR DRONNE Proposition de Matériaux ...

Les choix des matériaux s'effectueront en tenant compte des matériaux et des couleurs locales. Ces photos représentent un principe de mises en oeuvre.



Caniveau grille fonte maille carrée pour seuils de porte ou entrée garage.



Borne en pierre de protection et corbeille acier type Aréa

Extrait notice explicative ESPACES SARL

- Cette politique s'accompagne du renouvellement du mobilier urbain et de végétalisation des espaces (bancs, corbeilles, fontaines, végétaux) pour rendre le cadre de vie agréable et mettent en valeur le patrimoine





Le cheminement doux : décision pour favoriser la marche

ETAT DES LIEUX

Extrait de l'étude du CAUE 16



La faible largeur de la voie et l'absence de trottoir, obligent les piétons à emprunter la route pour rejoindre les deux rives. D'un côté de la voirie se trouve les véhicules du garage dissimulés derrière une haie, tandis que de l'autre côté s'étend la prairie acquise par la commune. L'alignement de majestueux platanes crée une continuité visuelle entre les deux rives.



La parcelle est occupée par une grande prairie, seul un frêne demeure, ce qui renforce le côté symbolique et majestueux de l'arbre. L'entrée sur le terrain se fera depuis la route, avant l'alignement de platanes. Les limites de la parcelle devront être définies à l'aide de clôtures, l'entrée bien visible et une signalétique devra être installée afin de diriger les piétons.



Les piétons pourront rejoindre le parking depuis le bourg en passant par la prairie, puis en dessous du pont. Il sera préférable de dégager l'espace du matériel de canoë, mais pour cela, il faudra attribuer un espace supplémentaire de stockage proche de la base.



La base de canoë est attenante à la prairie. Le besoin de place de stockage étant grandissant, une partie de la parcelle pourra être destinée à cette vocation. Pour dissimuler cette zone depuis le parcours, il pourra être planté une haie champêtre sur quelques dizaines de mètres.



Au bord de la Dronne, des quais sont aménagés pour la base canoë. Sur la berge attenante, les crues successives ont emporté la ripisylve. Un projet de la CDC est en cours sur l'aménagement des quais pour lutter contre l'érosion. Il sera intéressant que ce projet soit en cohérence avec un éventuel passage en bac.

- La création d'un cheminement doux reliant la Base de Loisirs au centre-bourg en passant par la rue Barbecane récemment aménagée pour sécuriser les allers et venues des habitants vers la salle des fêtes, les terrains de sports, la plage, etc... mais aussi les campeurs qui se rendent au village à pied



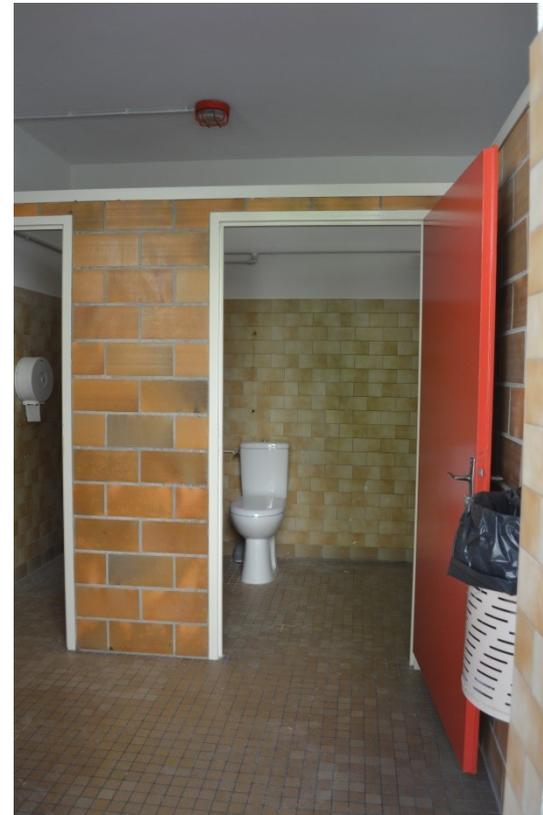


L'emplacement du terrain est particulièrement intéressant car il se situe entre le centre du bourg où se trouve un patrimoine remarquable, et la zone d'activité touristique et sportive en bord de rivière. On y trouve la base de canoë kayak, des terrains de sport, le camping, la plage aménagée pour la baignade dans la Dronne, ainsi que la salle des fêtes. Toutes ces activités servent aux touristes mais aussi aux habitants de la commune.

Extrait de l'étude du CAUE 16

La réhabilitation des toilettes publiques

- La réhabilitation des toilettes publiques (à trois endroits dans le village)



Un terrain de boules place du Champ de Foire

- L'existence d'un terrain de boules sur la place du Champ de Foire à côté de l'Office de Tourisme



Autres prises de décisions pour favoriser la marche au sein du bourg et garder le dynamisme commercial de la commune

- La sécurisation des routes départementales en périphérie du bourg : étude pré-opérationnelle du CAUE de la Charente et de l'Agence Technique Départementale (ATD16) - **Extraits**

« Les buts recherchés par la maîtrise d'ouvrage »

La commune a fait appel à l'Agence Technique Départementale de la Charente pour l'assister dans la mise en tourisme de cette petite cité de caractère, par ailleurs plus beau village de France. Cette mise en tourisme apporterait une image positive dans le périmètre concerné avec des équipements adaptés aux usagers et permettrait de répondre aux objectifs suivants:

- Assurer la sécurité aux abords de l'école en envisageant également des zones de stationnement pour les cars scolaire ;
- Requalifier les carrefours afin d'apaiser les vitesses ;
- Aménager des cheminements piétons sécurisés ;
- Associer l'amélioration de la sécurité et de l'accessibilité à la notion de mise en valeur du village.

Par ailleurs, l'aménagement des espaces publics permettrait de répondre à la loi relative à l'Égalité des Droits et des Chances, la Participation et la Citoyenneté des Personnes Handicapées, en créant des places de stationnement adaptées, et en suivant les recommandations et la chaîne de déplacement du Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics (PAVE).

4 L'état des lieux

La commune est confrontée à plusieurs difficultés liées à la circulation sur la RD17, RD2 et la RD10.

- La vitesse de circulation est trop élevée dans la traversée de l'agglomération.
- Le carrefour de la RD2 avec la RD17, le carrefour de la RD17 avec la rue Saint Jean et les abords des écoles constituent les points les plus dangereux pour les usagers.
- La création des parkings extérieurs aux abords de la RD10 implique la nécessité de création de cheminements vers le centre-ville.
- L'absence de continuité des cheminements piétons rend la circulation des piétons difficile, voire dangereuse.
- La lisibilité des parcours existants est perfectible.
- L'instauration de la zone de rencontre 20km/h rend le cheminement des piétons plus sécurisé dans l'enceinte de la ville.
- Les diverses ramifications de cheminements existants en dehors de la zone de rencontre ne sont pas suffisamment lisibles et leurs connexions avec la zone de rencontre nécessitent une amélioration.

En dehors de ces aspects « techniques » liés au fonctionnement, à la sécurité, à l'accessibilité et à la lisibilité il convient d'évoquer la problématique générale d'image et d'identité du lieu. Le classement d'Aubeterre parmi « Les plus beaux villages de France », et sa protection par une Aire de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (AVAP) impliquent des traitements de qualité, en harmonie avec ce haut lieu du patrimoine et du tourisme.



Le carrefour RD 2 et RD 17 : vitesse, circulation piétons difficile, absence de liaison piétonne avec le centre-ville



Carrefour en venant de la RD 2



Carrefour en venant de Laprade (RD 17)

La route de Laprade (RD 17) : absence de cheminement piéton



Entrée d'agglomération en venant de Laprade



Carrefour avec la rue Saint Jean



La RD 10 et la RD 2 : carrefours dangereux, conflit parking école-bus scolaire, absence de cheminements



RD 2 : carrefour à proximité de l'école



RD 2 : parking de l'école



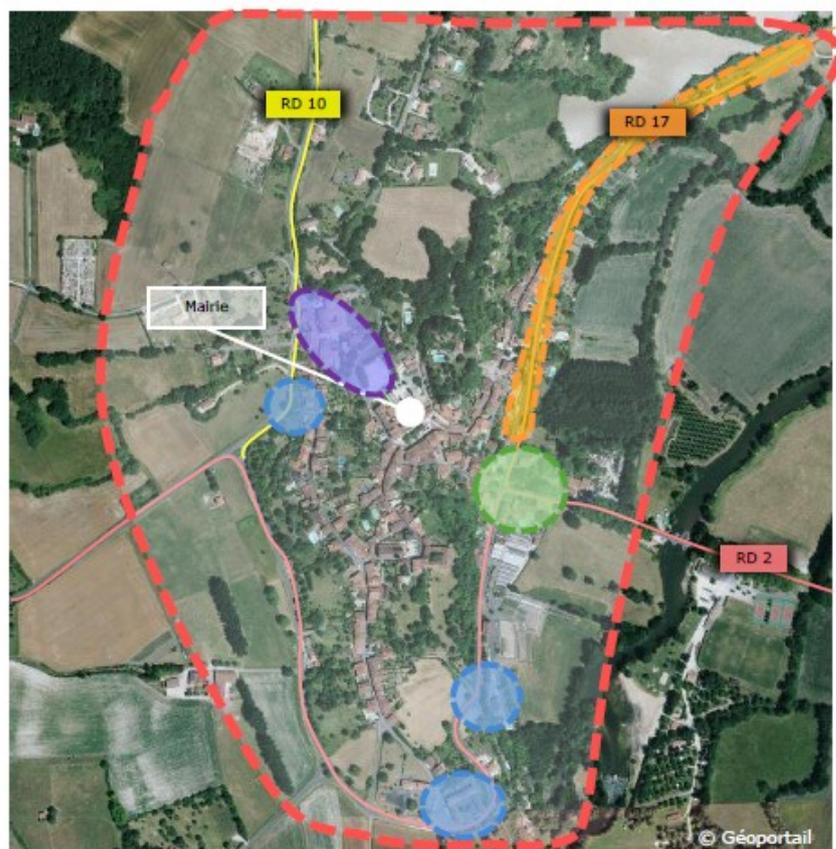
Carrefour RD 2 / Chemin du pont vieux



Entrée d'agglomération : Carrefour RD 10 / Passage de la Diane

5 Les principes de fonctionnement attendus

Pour une bonne lisibilité des aménagements d'ensemble, et pour éviter des phases de travaux mal articulées les unes avec les autres, il conviendrait de réaliser une étude globale sur l'ensemble des routes départementales périphérique du bourg d'Aubeterre-sur-Dronne, plusieurs actions concourant à l'amélioration de la sécurité, de l'environnement et de l'esthétique, indépendantes mais cohérentes les unes avec les autres seraient ainsi mises en œuvre.



Les étapes du projet :

- 1 - L'étude globale
- 2 - L'aménagement de sécurité du carrefour RD 2 et RD 17
- 3 - L'aménagement de la route de Laprade (RD 17)
- 4 - Des aménagements de sécurité de la RD 10 et RD 2
- 5 - L'aménagement d'un cheminement parkings-Champ de Foire

i Les numéros affectés à chaque étape servent à donner des repères communs. Toutes les étapes, excepté l'étape 1, peuvent être engagées selon les moyens et priorités de la collectivité, dans l'ordre souhaité

Compétences à mobiliser dans l'équipe de maîtrise d'œuvre:

Afin de répondre au mieux aux besoins, la maîtrise d'œuvre devra intégrer les compétences suivantes :

- Conception paysagère,
- Ingénierie VRD,
- Gestion des eaux pluviales

LE RESSENTI DES HABITANTS ET COMMERCANTS

- La communication avec les habitants se fait grâce au bulletin municipal et aux réunions de présentation organisées avec la population. Au départ un ressenti négatif de la part de certains commerçants mais maintenant cette opération ne semble pas leur poser de problème
- Le maître d'œuvre et l'entreprise mettent tout en œuvre pour gêner le moins possible les commerçants et donner un confort pour les habitants du village et les visiteurs

REMERCIEMENTS

Ces réalisations partiellement décrites sont le fruit d'une collaboration avec :

- Le CAUE de la Charente,
- L'Agence technique départementale ATD16 ,
- Le maître d'œuvre : SARL ESPACES et son architecte paysagiste Monsieur Vincent LEFEBVRE
- L'entreprise JEAN Christian qui réalisent tous les travaux d'aménagement avec un savoir-faire exceptionnel

MERCI également au CEREMA qui permet de mettre en lumière le travail des municipalités successives de la commune d'Aubeterre-sur-Dronne (le premier tableau de bord ayant servi de plan de référence a été réalisé par le CAUE en juin 1990).

Merci

Auteurs du document :

- *Xavier ORAIN, premier adjoint au Maire d'Aubeterre-sur-Dronne,*
- *Maryse TESNIÈRE, secrétaire générale de la Mairie d'Aubeterre-sur-Dronne*